

DEPARTEMENT du MAINE-ET-LOIRE

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que la séance d'élection du Maire et des Adjointes se tiendra en séance publique, **à L'HOTEL DE VILLE**, place Olivier Thuau à Trélazé, le :*

SAMEDI 28 MARS 2026 à 9h – Salle du Conseil Municipal.

La séance sera accessible en direct au public via le site internet de la Ville de Trélazé (<https://www.trelaze.fr>).

Je vous serais obligé de bien vouloir y assister.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

TRELAZE, le 24 mars 2026

Le Maire,

Lamine NAHAM.



ORDRE DU JOUR

Validation du PV de la séance du 20 janvier 2026

N°	DOSSIERS	Rapporteur
1	<i>Election du Maire</i>	<i>Mme PETIT, Doyenne de l'assemblée</i>
2	<i>Conseil municipal – Détermination du nombre d'adjoints (délibération n°1)</i>	<i>Le Maire</i>
3	<i>Election des Adjoints</i>	<i>Le Maire</i>
4	<i>Lecture et remise d'une copie de la Chart de l'élu local</i>	<i>Le Maire</i>